

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DEPARTEMENT  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° \_\_\_\_\_ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de dix (10) élèves Assistants en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (section programme) à former à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC), au profit du Ministère de la Communication, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
  - OUAGADOUGOU : Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC)
  - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

#### C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité à l'issue desquelles les candidats déclarés admissibles subissent une épreuve orale.

1% Les épreuves écrites d'admissibilité consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique.

Les trente (30) premiers candidats sont retenus pour l'épreuve orale.

2% L'épreuve orale consiste en un entretien avec un jury.

Les épreuves écrites sont affectées du coefficient 2 et l'épreuve orale du coefficient 3.

L'épreuve orale est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

La note définitive d'admission est constituée du total des notes pondérées de l'écrit et de l'oral.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de dix huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DEPARTEMENT  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° \_\_\_\_\_ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de dix (10) élèves Conseillers en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (section programme) à former à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC), au profit du Ministère de la Communication, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires de la licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi..

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
  - OUAGADOUGOU : Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC)
  - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :
  -

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FADA N'GOURMA</li> <li>- BOGANDE</li> <li>- DIAPAGA</li> <li>- GAYERI</li> <li>- PAMA</li> </ul>
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GAOUA</li> <li>- DIEBOUGOU</li> <li>- DANO</li> <li>- BATIE</li> </ul>
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- KAYA</li> <li>- BOULSA</li> <li>- KONGOUSSI</li> </ul>
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- KOUDOUGOU</li> <li>- REO</li> <li>- SAPOUY</li> <li>- LEO</li> </ul>
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MANGA</li> <li>- PO</li> <li>- KOMBISSIRI</li> </ul>
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OUAHIGOUYA</li> <li>- YAKO</li> <li>- GOURCY</li> <li>- TITAO</li> </ul>
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TENKODOGO</li> <li>- KOUPELA</li> <li>- OUARGAYE</li> </ul>
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZINIARE</li> <li>- ZORGHO</li> <li>- BOUSSE</li> </ul>

#### C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité à l'issue desquelles les candidats déclarés admissibles subissent une épreuve orale.

1% Les épreuves écrites d'admissibilité consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique.

Les quinze (15) premiers candidats sont retenus pour l'épreuve orale.

2% L'épreuve orale consiste en un entretien avec un jury.

Les épreuves écrites sont affectées du coefficient 2 et l'épreuve orale du coefficient 3.

L'épreuve orale est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

La note définitive d'admission est constituée du total des notes pondérées de l'écrit et de l'oral.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de trente (30) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National